

Résolu à faire progresser et à protéger les droits humains des femmes et l'égalité entre les sexes, le gouvernement du Canada est convaincu qu'une Commission interaméricaine des femmes (CIF) puissante et efficace est indispensable à la promotion de ces objectifs dans l'hémisphère. En collaboration avec le Mexique et le Pérou, le Canada a proposé une résolution sur le statut des femmes des Amériques et sur le renforcement et la modernisation de la Commission interaméricaine des femmes à la 29^e assemblée générale de l'OEA, qui vise à améliorer ses liens avec d'autres entités de l'hémisphère et de rendre son action plus stratégique. Cette intervention a été complétée par une résolution dirigée par le MAECI en faveur de l'augmentation du nombre de femmes nommées à des postes cadres dans l'OEA et d'une représentation égale des femmes dans tous les postes d'ici 2005.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le MAECI a promu les droits humains des femmes dans le suivi et la mise en oeuvre de la Déclaration et du programme d'action de Vienne. Dans les conclusions pour 1998-2002 convenues au sein de l'ECOSOC, le MAECI a contribué à ce que l'on souligne fermement l'importance des mesures destinées à intégrer la question des droits humains des femmes dans tout le système de l'ONU, en s'inspirant des résolutions antérieures de la Commission des droits de l'homme (CDH), et à ce que l'on reconnaisse la nécessité d'une coopération de tout le système dans des activités visant à éliminer la violence à l'égard des femmes, notamment par le suivi des recommandations de la Rapporteuse spéciale du CDH sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

Dans le cadre du processus + 5 de Vienne, le MAECI a octroyé des fonds pour la tenue d'un forum d'organisations non gouvernementales sur les droits de la personne à Ottawa (Canada). Deux cent cinquante porte-parole de 150 organisations de la société civile et de groupes autochtones se sont rassemblés pour évaluer la situation des droits de la personne dans le monde. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment les droits humains des femmes.

Aux Nations Unies, le Canada a soutenu, à l'appui de l'approche intégrée entre les femmes et les hommes, un certain nombre d'initiatives telles que la rédaction, en 1997, d'une résolution consensuelle à la Commission de la condition de la femme en faveur de cette intégration dans toutes les politiques et les programmes du système de l'ONU. Le Canada est aussi intervenu pour que les organes de l'ONU (le Conseil de sécurité, par exemple) qui ne se sont jamais occupées de cet aspect intègrent cette notion. Le Canada défend également, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, une résolution présentée depuis longtemps à l'Assemblée générale et à la Commission de la condition de la femme en faveur de l'amélioration du statut des femmes au Secrétariat des Nations Unies, en parvenant notamment à faire en sorte que les femmes y soient représentées à part égale.

Condition féminine Canada

À l'échelle nationale, Condition féminine Canada (CFC) a produit en 1999 un document de travail sur l'expérience du Canada relativement à l'approche intégrée entre les femmes et les